RAPPORT ANNUEL
2011-2012

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MOT DU PRÉSIDENT 4
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 6
   2.1 SON INSTITUTION 6
   2.2 SA MISSION 6
   2.3 SON TERRITOIRE 6
   2.4 SA STRUCTURE 7
   2.5 SES MEMBRES 8
   2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 9
   2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF 11
   2.8 LE COMITÉ EXPERT 11
   2.9 LE COMITÉ PPMV 12
   2.10 SON PERSONNEL 12
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 14
   3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 14
   3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 16
   3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES 16
   3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 17
   3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES 19
   3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 21
   3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES 22
   3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 23
   3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE 23

3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE 23
3.10.1 ÉTUDE SUR L'HABITAT DU POISSON DANS LE SOUS-BASSIN DE LA RIVIÈRE NOIRE 24
3.10.2 PROJET DE VOLET II SUPRARÉGIONAL – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE 25
3.11 PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – TRAVAUX FORESTIERS AVEC MESURES D'ATTÉNUATION FAUNIQUES 25
3.12 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE 25
3.13 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II 25
3.14 DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU MILIEU FORESTIER DANS LE-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE 26

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2011-2012

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2011-2012

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2012

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2011-2012

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

L'année 2011-2012 a donné lieu encore une fois à plusieurs discussions et concertations entre les partenaires de l'Agence. Particulièrement, le Rendez-vous de la forêt privée a brassé beaucoup d'idées.

Ce Rendez-vous tant attendu a fixé de nouveaux objectifs au niveau de la gouvernance et de la livraison des Programmes d'aide financière. Toutefois, les ajustements à mettre en place en fonction de l'application des décisions prises lors de ce Rendez-vous s'effectuent à un rythme plutôt lent. Plusieurs actions prévues pour le 1er avril 2012 ont été reportées à l'an prochain. Aussi, d'autres actions seront mises en place graduellement au cours de l'année 2012.

Les décisions prises au Rendez-vous de la forêt privée amènent beaucoup de changements tant au niveau de la gestion des Programmes que de la livraison de ceux-ci. Toutefois, force est de constater que le vent de fraîcheur attendu par le Rendez-vous est en réalité davantage une légère brise puisque les budgets ont tendance à diminuer.

De plus, les directives provenant du ministère quant à la gestion des Programmes d'aide m'amène à me questionner sur les rôles et pouvoirs du Conseil d'administration de l'Agence. En effet, les recettes imposées par le ministère ne laissent plus beaucoup de latitude aux administrateurs puisque pratiquement tout est décidé d'avance.

Par ailleurs, je comprends que la conjoncture des marchés du bois ne rend pas la tâche facile. Devons-nous comprendre que des changements majeurs dans nos façons de faire s'imposent? À tout le moins, nous devons envisager l'avenir sur une base positive et ouverte aux changements. C'est un défi pour tous les partenaires.

Quant à nous, suite aux décisions des partenaires de la forêt privée et au rythme des précisions fournies par le ministère, l'Agence procède aux modifications nécessaires pour la livraison des Programmes d'aide financière.

En marge des activités principales de l'Agence, le Conseil d'administration a convenu en 2009 de développer l'expertise en matière d'aménagements multiressources. Cette expertise est bien en place et positionne très bien l'Agence par rapport à l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier au Centre-du-Québec. Le projet d'aménagement intégré du bassin-versant de la rivière Noire, l'analyse forestière du bassin-versant de la rivière Bulstrode pour le compte de la ville de Victoriaville et les projets développés en concertation avec la CRRNT en sont de bons exemples.

Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a convenu d'amorcer la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Pour réaliser cet important exercice, l'Agence compte sur les services d'une ingénieure forestière dédiée à ce dossier. Le dépôt du prochain PPMV est prévu pour l'automne 2013.

Je constate que l'esprit de concertation des partenaires de l'Agence favorise l'évolution de notre organisation et je vous remercie pour votre collaboration.

Notre équipe d'employés de l'Agence constitue la clef de nos succès. Elle démontre le professionnalisme nécessaire à établir et maintenir la crédibilité de notre organisation. Au nom du Conseil d'administration, je les remercie pour leur travail et leur dévouement.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.

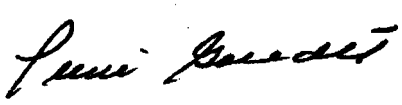

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités et 2 territoires qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).

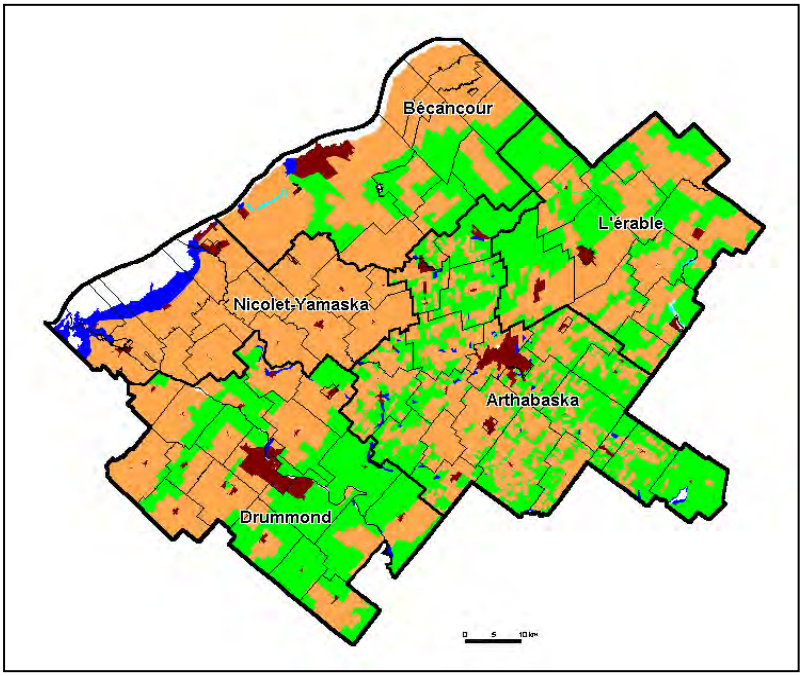

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	**Superficie forestière**	**%**	**Superficie totale**[1]	**%**
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.

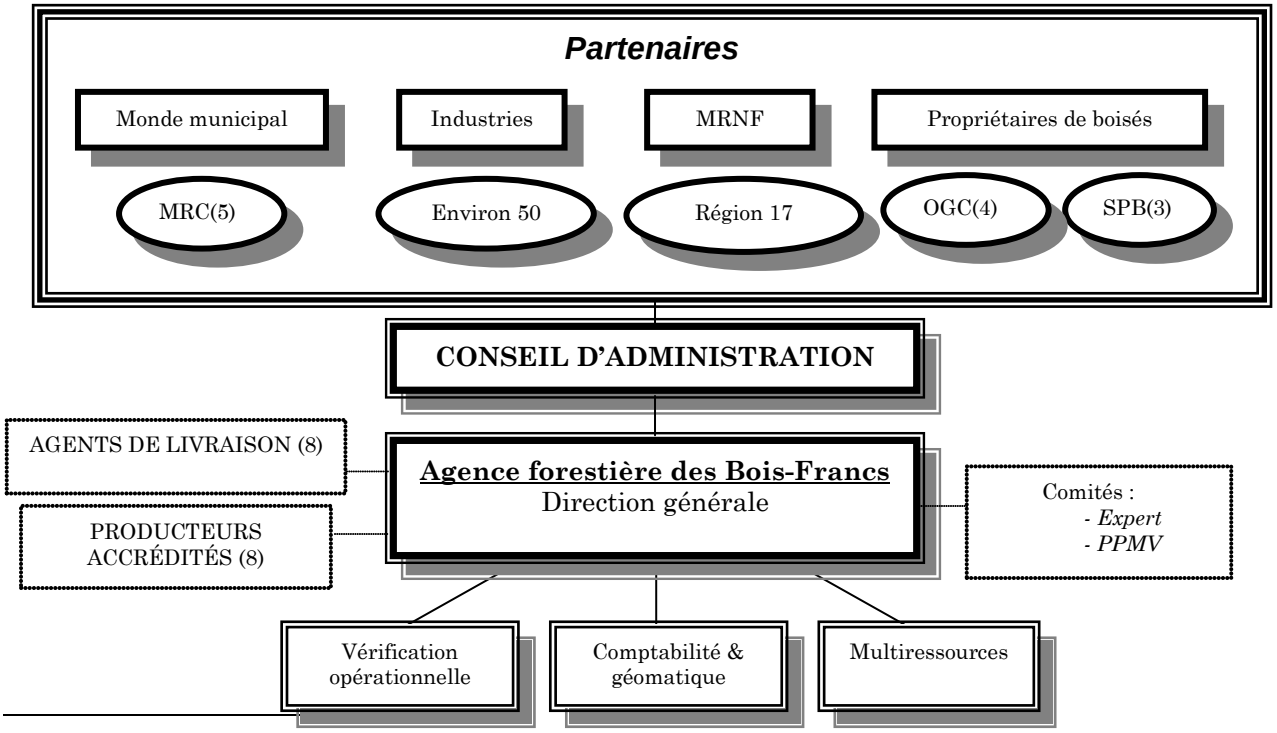

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 136 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2012 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Domtar inc.	Pâtes et papiers
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers Organismes	Sous-catégorie
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 136 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2012 sont :

Association forestière des Cantons de l'Est	Organisme à but non lucratif
Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers
Solifor Lotbinière, société en commandite	Grand propriétaire forestier

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2012, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Fau	n/a
	Henri Ouellet		n/a
Monde municipal	Claude Bahl	MRC de Drummond	2010-2012
	Alain Dubois	MRC de l'Érable	2011-2013
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2010-2012
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2011-2013
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2011-2013
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.	2010-2012
	Siège vacant		
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2010-2012
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2011-2013
Propriétaires (SPB/SPF)	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2010-2012
	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2011-2013

Le conseil d'administration s'est réuni à sept (7) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, des normes des travaux sylvicoles, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Suivi de l'évolution de la mise en place des décisions prises au Rendez-vous de la forêt privée;
- Mise en œuvre de la révision du Plan de protection et de mise en valeur;
- La mise en place du diagnostic de l'état de santé de l'érablière;
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- Mise à jour de la politique des ressources humaines;
- Le suivi des travaux de la CRRNT;
- Développement de projets d'aménagement multiressources.

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2012, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif se sont réunis à deux (2) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil exécutif a été portée sont :

- Gestion du personnel;
- Appel d'offre de la ville de Victoriaville;
- Destruction de travaux par les Éoliennes de l'Érable;
- Révision du PPMV;
- Suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2012, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Alain Dubois, président	MRC de l'Érable
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Propriétaires (OGC)	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
	Gaston Samson	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Agents de livraison indépendants	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à deux (2) occasions.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Diagnostic de l'état de santé des érablières
- Mise en œuvre de certaines décisions à caractère technique du Rendez-vous de la forêt privée
- Stratégies sylvicoles de l'Agence
- Entretien de plantations
- Modifications aux normes de l'Agence

2.9 LE COMITÉ PPMV

Le comité PPMV a été mis en place afin de voir à la bonne marche de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Au 31 mars 2012, le comité PPMV était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour
	David Proulx	MRC de l'Érable et de Bécancour
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Propriétaires (OGC)	Serge Chartrand, président	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité ne s'est pas réuni en 2011-2012.

2.10 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Par ordre alphabétique, le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.

Adjointe à la direction
- Gestion comptable
- Soutien administratif aux programmes
- Soutien administratif général
- Géomatique
- Secrétariat

Amélie Collard, biol.

Coordonnatrice en aménagement multiressources
- Projets multiressources
- Soutien PPMV

Guy Larochelle, ing. for.

Directeur général
- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur (10 mois)
Steve Garneau, tech. for	Agent vérificateur (1½ mois) Vérification opérationnelle des programmes d'aide Vérification opérationnelle programme Volet II Support technique aux agents de livraison Mise à niveau des normes
Mong-Ngoc Nguyen, ing. for.	Chargée de projets (2½ mois) Révision du Plan de protection et de mise en valeur Diagnostic forestier du sous-bassin de la rivière Bulstrode
Annick Picard, biol.	Chargée de projets (9 mois) Projet de la Rivière Noire Plans d'aménagement forêt-faune

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2011-2012. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. L'Agence complète ainsi sa seizième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2010-2011	**2011-2012**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**[2]
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	622 484 $[3]	**535 600 $**[4]
Industrie	176 154 $[5]	**228 277 $**[6]
TOTAL	2 694 838 $	**2 660 077 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,35$/m³s du 22 mars 2007 au 25 octobre 2011 puis à 1,00$/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 28 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2011-2012 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Abibow inc. (Grand-Mère)
Armand Duhamel et Fils inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré inc.
Bois Daaquam inc.
Bois KMS (GMI) Ltée
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Commonwealth Plywood inc. (Ste-Thérèse)
Domtar inc. (Division papiers)
Fontaine inc.
Gérard Crête et Fils inc.
Industries Maibec (Saint-Pamphile)
Industries Maibec (Saint-Théophile)
Jean Riopel inc.
Kruger Wayagamack inc.
Les Paniers P. & P. inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.
Mobilier Rustique inc.
Produits forestiers Arbec senc
Scierie Carrière Sawmill Ltée
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Scierie Tech inc.
Silicium Bécancour inc.
Vexco inc.

[2] Un montant de 36 920 $ a été reporté à l'exercice 2012-2013 pour la révision du PPMV
[3] Programme d'investissements sylvicoles (PIS) et Entente Canada-Québec « Initiative de création d'emplois pour diverses régions du Québec (éclaircie) »
[4] Programme d'investissements sylvicoles (PIS-IPREFQ) et Entente Canada-Québec « Initiatives ponctuelles de renforcement des économies forestières du Québec »
[5] En 2010-2011, la contribution des industries inclut un montant de 390 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.
[6] En 2011-2012, la contribution des industries inclut un montant de 30 165 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³s.)

MRC	2010-2011	**2011-2012**
Arthabaska	42 214	**58 697**
Bécancour	28 162	**42 546**
Drummond	7 071	**12 255**
Érable	45 989	**74 061**
Nicolet-Yamaska	6 759	**7 823**
TOTAL	130 195	**195 382**

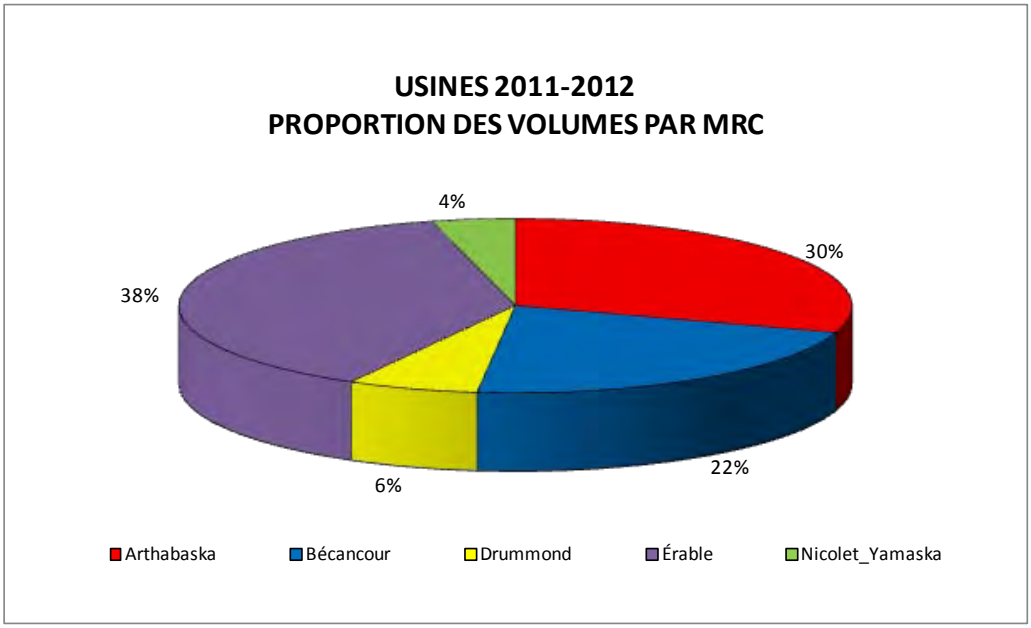

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³s.)

ESSENCE	2010-2011	**2011-2012**
Sapin et épinette	24 070	**57 185**
Mélèze	528	**202**
Pins	1 590	**3 160**
Pruche	4 075	**1 938**
Thuya	5 033	**3 542**
Résineux mélangés	33 387	**62 086**
Bouleau jaune	145	**172**
Bouleau à papier	65	**63**
Érable rouge	26	**33**
Érable à sucre	67	**183**
Feuillus autres	26 781	**24 916**
Peuplier faux-tremble	9 695	**22 341**
Peupliers autres	24 733	**19 561**
TOTAL	130 195	**195 382**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2007	2008	2009	2010	2011
Sapin, épinette, pin gris	143 000	142 885	143 474	82 460	96 721	124 976
Autres résineux	64 000	30 165	30 550	28 072	33 162	21 390
Feuillus mélangés	140 000	33 881	29 552	28 367	28 819	26 132
Peupliers	55 000	37 663	37 811	43 223	38 134	40 117
Total	**402 000**	**244 594**	**241 387**	**182 122**	**196 836**	**212 615**

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	3 500 $	3 500 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	1 000 $	8 750 $
	MRC de Bécancour	1 000 $	
	MRC de Drummond	1 250 $	
	MRC de l'Érable	1 750 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	3 750 $	
Industrie	Vexco inc.	1 500 $	1 500 $
Propriétaires (OGC)	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	500 $	5 000 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2 500 $	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 000 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 750 $	3 250 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 500 $	
	Total des membres réguliers :	**22 000 $**	**22 000 $**
Membres associés	Les Conseillers forestiers de la région de Québec	700 $	700 $
	Total des membres réguliers et associés :	**22 700 $**	**22 700 $**

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Depuis l'année 2007-2008, l'Agence offre une aide financière pour soutenir les frais des services techniques pour l'exécution de travaux sans aide financière. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 788 540 $ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2011-2012 pour l'ensemble des programmes d'aide financière ce qui représente près de 25 % de la valeur des travaux.

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2011-2012, 1 924 448 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 945 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 036 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a pris acte qu'aucune attente particulière sur la programmation des travaux 2011-2012 n'a été formulée par l'industrie forestière.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2010-2011		**2011-2012**	
	Avec aide financière	Sans aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	164 ha	4 ha	**164 ha**	
Mise en terre	1 063 168 plants	425 plants	**696 819 plants**	**8 775 plants**
Entretien de plantation	558 ha	46 ha	**473 ha**	**52 ha**
Traitements non commerciaux	189 ha		**124 ha**	**37 ha**
Traitements commerciaux	584 ha	151 ha	**731 ha**	**122 ha**
Drainage et voirie	27 km	37 km	**20 km**	**25 km**
Plan d'aménagement forestier	418 unités		**568 unités**	
Visite-conseil et service technique	125 visites		**125 visites**	

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2010-2011		**2011-2012**	
Préparation de terrain	134 182 $	7,0 %	**144 556 $**	**7,5 %**
Mise en terre	442 984 $	23,3 %	**295 015 $**	**15,3 %**
Entretien de plantation	440 766 $	23,2 %	**401 609 $**	**20,9 %**
Traitements non commerciaux	158 455 $	8,3 %	**123 387 $**	**6,4 %**
Traitements commerciaux	561 948 $	29,5 %	**765 610 $**	**39,8 %**
Drainage et voirie	34 390 $	1,8 %	**27 292 $**	**1,4 %**
Plan d'aménagement forestier	102 792 $	5,4 %	**139 966 $**	**7,3 %**
Visite-conseil et service technique	28 282 $	1,5 %	**27 013 $**	**1,4 %**
TOTAL	1 903 799 $	100 %	**1 924 448 $**	**100 %**

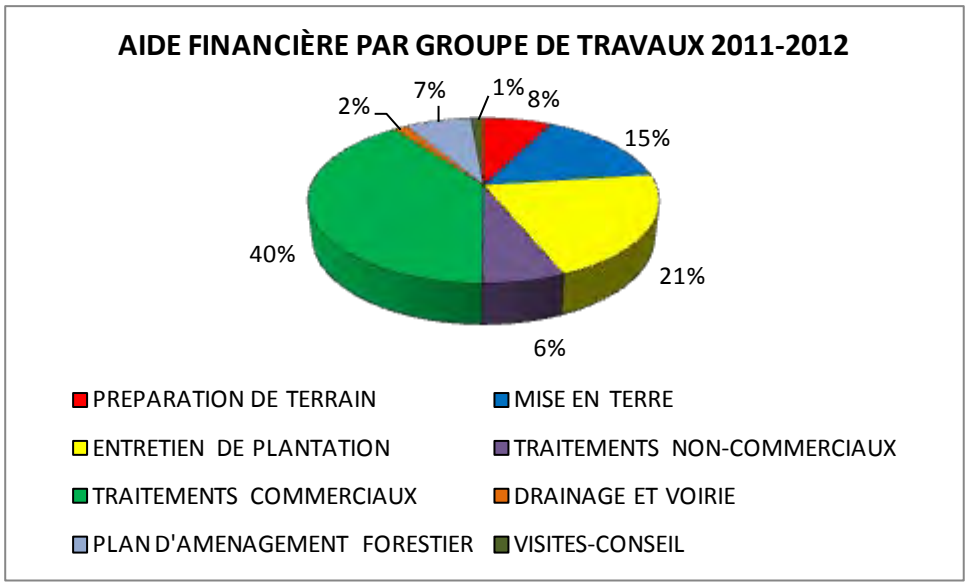

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2010-2011		2011-2012		Objectif
	Montant	%	**Montant**	%	%
Arthabaska	642 670 $	33,7 %	**625 403 $**	**32,5 %**	**29,2 %**
Bécancour	374 588 $	19,7 %	**404 396 $**	**21,0 %**	**17,8 %**
Drummond	289 292 $	15,2 %	**282 348 $**	**14,7 %**	**21,6 %**
Érable	452 835 $	23,8 %	**489 645 $**	**25,4 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	144 414 $	7,6 %	**122 656 $**	**6,4 %**	**8,4 %**
TOTAL	1 903 799 $	100 %	**1 924 448 $**	**100 %**	**100 %**

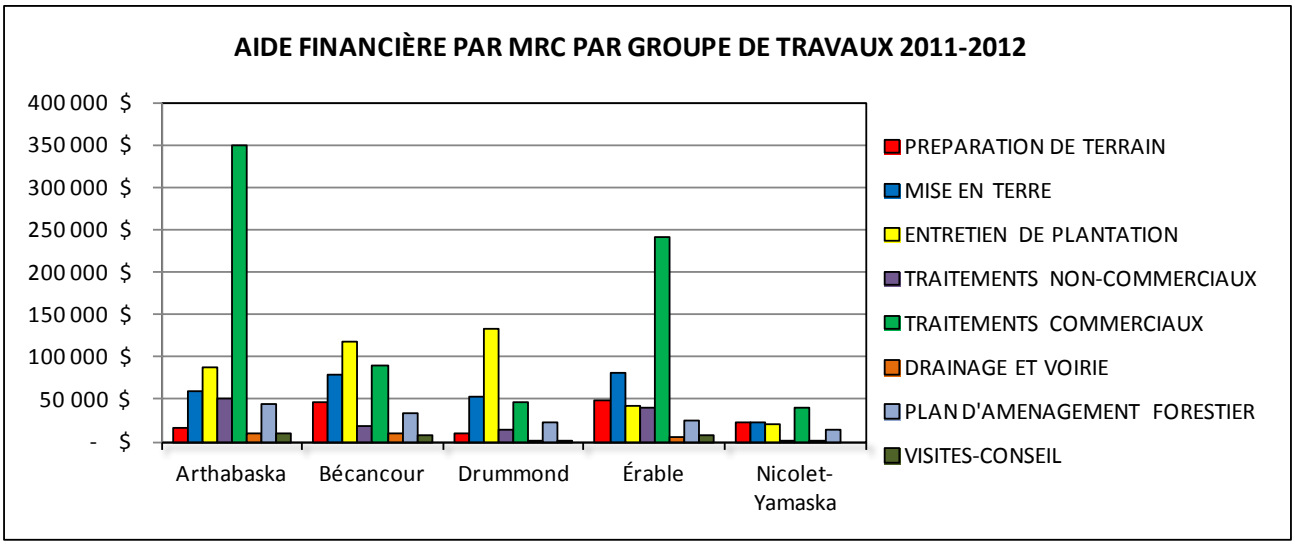

3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen du *Programme d'investissements sylvicoles*. De plus, en 2011-2012, le gouvernement fédéral participe à la mise en valeur de la forêt privée par son *Programme Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec*. Dans le cadre de cette entente de financement conjoint Canada-Québec, une somme de 2 millions de dollars a été octroyée à la forêt privée québécoise pour l'exercice 2011-2012 en sus des 5 millions de dollars versés par le MRNF.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 535 600 $ dont 510 375 $ ont été versés pour la réalisation de traitements sylvicoles admissibles. Cent soixante-seize (176) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 2 900 $ par propriétaire.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2010-2011		**2011-2012**	
	Avec aide financière	Sans aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	99 ha		**41 ha**	**0,6 ha**
Mise en terre	359 574 plants	1 924 plants	**116 076 plants**	**2 000 plants**
Entretien de plantation	203 ha	6 ha	**211 ha**	**5 ha**
Traitements non commerciaux	32 ha	29 ha	**29 ha**	**40 ha**
Traitements commerciaux	151 ha	5 ha	**181 ha**	**3 ha**
Voirie	0,25 km	0,8 km		
Plan d'aménagement forestier	19 unités		**26 unités**	**26 unités**
Visite-conseil et service technique	8 visites		**23 visites**	

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2010-2011		**2011-2012**	
Préparation de terrain	81 823 $	13,8 %	**42 183 $**	**8,3 %**
Mise en terre	146 506 $	24,7 %	**48 411 $**	**9,5 %**
Entretien de plantation	172 191 $	29,1 %	**184 673 $**	**36,2 %**
Traitements non commerciaux	29 685 $	5,0 %	**29 811 $**	**5,8 %**
Traitements commerciaux	153 523 $	25,9 %	**195 050 $**	**38,2 %**
Voirie	358 $	0,1 %		
Plan d'aménagement forestier	5 346 $	0,9 %	**6 632 $**	**1,3 %**
Visite-conseil et service technique	2 683 $	0,5 %	**3 615 $**	**0,7 %**
TOTAL	592 115 $	100 %	**510 375 $**	**100 %**

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2010-2011	%	**2011-2012**	%
Arthabaska	157 524 $	26,6 %	**181 210 $**	**35,5 %**
Bécancour	179 967 $	30,4 %	**114 732 $**	**22,5 %**
Drummond	74 024 $	12,5 %	**56 523 $**	**11,1 %**
Érable	170 562 $	28,8 %	**138 814 $**	**27,2 %**
Nicolet-Yamaska	10 038 $	1,7 %	**19 096 $**	**3,7 %**
TOTAL	592 115 $	100 %	**510 375 $**	**100 %**

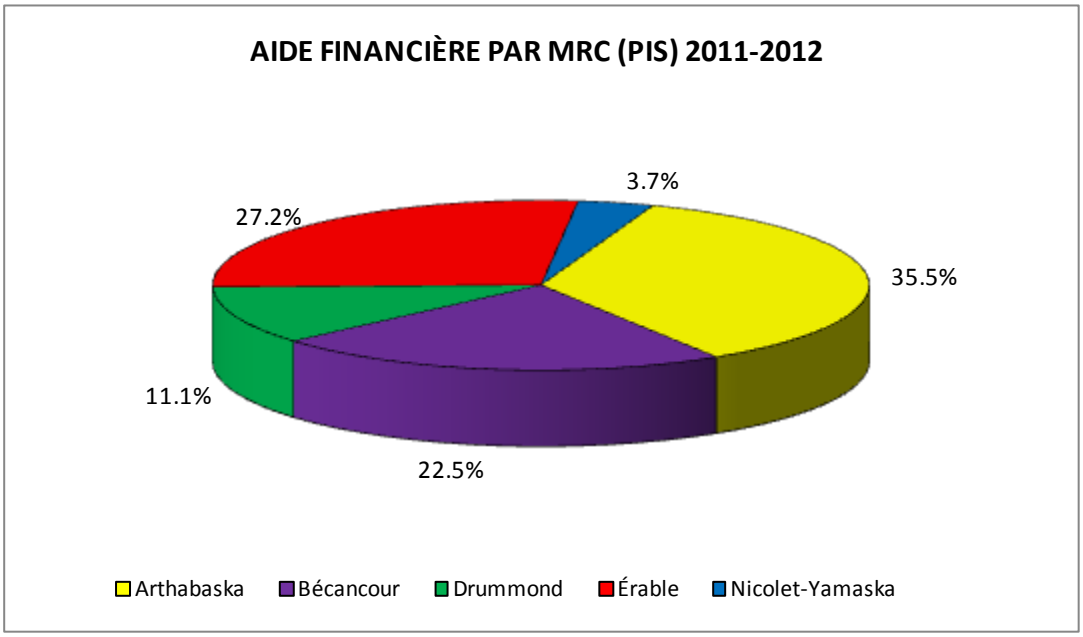

3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des Programmes d'aide financière qu'elle administre (Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et Programme d'investissements sylvicoles). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces Programmes s'est effectuée du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les agents de livraison ont présenté 1 585 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 726 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 79 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités des Programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme régulier, l'Agence a vérifié 154 traitements pour un échantillonnage de vérification de 10 % des traitements représentant 14,9 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2011-2012 % Conformes**	2010-2011 % Conformes
Préparation de terrain	**79**	**7**	**8,9 %**	**12 484 $**	**8,6 %**	**95,3 %**	94,4 %
Mise en terre	**173**	**17**	**9,8 %**	**41 709 $**	**14,1 %**	**93,9 %**	92,7 %
Entretien	**206**	**23**	**11,2 %**	**94 601 $**	**23,6 %**	**92,4 %**	96,9 %
Traitements non commerciaux	**23**	**4**	**17,4 %**	**21 531 $**	**31,0 %**	**91,8 %**	95,0 %
Traitements intermédiaires	**18**	**2**	**11,1 %**	**9 635 $**	**17,9 %**	**95,0 %**	92,3 %
Traitements commerciaux	**308**	**29**	**9,4 %**	**83 603 $**	**10,9 %**	**93,6 %**	87,6 %
Drainage et voirie	**38**	**8**	**21,1 %**	**6 501 $**	**23,8 %**	**93,5 %**	74,0 %
Plan d'aménagement	**582**	**57**	**9,8 %**	**15 908 $**	**11,4 %**	**97,7 %**	95,1 %
Visites-conseils	**118**	**7**	**5,9 %**	**1 085 $**	**4,0 %**	**99,3 %**	99,5 %
Général	**1 545**	**154**	**10,0 %**	**287 057 $**	**14,9 %**	**95,3 %**	93,1 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a vérifié 46 traitements représentant une vérification de 18 % des traitements et 34,9 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2011-2012 % Conformes**	2010-2011 % Conformes
Préparation de terrain	**20**	**5**	**25,0 %**	**18 093 $**	**42,9 %**	**95,6 %**	93,8 %
Mise en terre	**25**	**6**	**24,0 %**	**15 606 $**	**32,2 %**	**95,3 %**	96,5 %
Entretien	**81**	**13**	**16,1 %**	**76 089 $**	**41,0 %**	**91,3 %**	94,7 %
Traitements non-commerciaux	**9**	**4**	**44,4 %**	**8 761 $**	**40,3 %**	**93,5 %**	96,3 %
Traitements intermédiaires	**7**	**3**	**42,9 %**	**5 410 $**	**67,1 %**	**95,0 %**	96,0 %
Traitements commerciaux	**72**	**11**	**15,3 %**	**53 144 $**	**27,4 %**	**94,3 %**	94,9 %
Plan d'aménagement	**26**	**2**	**7,7 %**	**564 $**	**8,5 %**	**99,0 %**	100 %
Visites-conseils	**16**	**2**	**12,5 %**	**310 $**	**8,6 %**	**100 %**	100 %
Général	**256**	**46**	**18,0 %**	**177 977 $**	**34,9 %**	**94,2 %**	95,6 %

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 $ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et des producteurs forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 138 670 $ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 producteurs forestiers de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Il s'agit d'un programme ponctuel qui prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Ce programme sera complété en 2012-2013 suite aux suivis qui seront effectués 10 ans après les traitements.

3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, l'Agence doit, à la demande du ministre, réviser son plan de protection et de mise en valeur. Dans cet esprit, l'Agence a débuté l'exercice de la révision de son PPMV avec l'engagement d'une ressource humaine supplémentaire dédiée à ce travail.

L'Agence a mandaté la Fédération des propriétaires forestiers du Québec pour effectuer un sondage des propriétaires forestiers de la région du Centre-du-Québec afin d'en établir leur portrait. Les résultats du sondage seront intégrés dans la révision du PPMV et seront considérés lors de l'élaboration de la stratégie sylvicole et du plan d'action.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 8 cours de formation dispensés à 68 propriétaires. Particulièrement, le cours sur l'abattage directionnel s'est donné à 6 reprises et 2 cours sur l'affûtage de la scie mécanique ont été livrés.

Les formations données par les Syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les producteurs.

L'Agence a convenu d'impliquer les agents de livraison dans l'élaboration de diagnostics de l'état de santé des érablières. Ainsi, elle a fait appel au Centre Acer, situé à Saint-Norbert-d'Arthabaska, pour dispenser ce cours. Au total, 26 ingénieurs et techniciens forestiers, membres des équipes techniques des agents de livraison, ont suivi cette formation qui était rendue obligatoire par décision du Conseil d'administration. Soulignons aussi que l'Agence a bénéficié d'une aide financière d'Emploi-Québec pour la tenue de cette formation.

3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

La Fondation de la faune du Québec, avec le soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a accepté un projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable en 2010.

Ce projet d'une durée de 5 ans, vise à instaurer, en forêt privée, une approche globale d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources à l'échelle d'un sous-bassin, afin de développer une expertise régionale en matière d'aménagement intégré tout en travaillant à une échelle écosystémique.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Maintenir et améliorer la qualité des habitats fauniques, aquatiques, riverains et terrestres, présents à l'intérieur du sous-bassin et optimiser leur rendement;

- Améliorer l'expertise, en matière d'aménagement intégré, de l'Agence et des intervenants qui assurent les services-conseils auprès des producteurs forestiers;

- Mettre à l'essai des pratiques forestières qui contribuent à la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'un sous-bassin versant.

Grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune, l'Agence a effectué plusieurs activités en 2011-2012 :

- Sollicitation de divers partenaires afin d'obtenir du financement (dépôt de 20 projets);

- Présentation du projet à trois comités sectoriels de la CRRNT afin d'obtenir leur appui pour obtenir un soutien financier de la CRRNT dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT;

- Contacts avec plusieurs propriétaires afin de mesurer leur intérêt pour la réalisation d'activités sur leur propriété;

- Inventaire de salamandres de ruisseaux avec l'équipe de rétablissement des salamandres de ruisseaux. Trois ruisseaux ont été inventorié soit le ruisseau Manningham, le ruisseau du rang VI et VII et le ruisseau Paradis.

- Inventaire d'amphibiens au lac Kelly avec des élèves du niveau secondaire lors de l'implication de l'Agence avec Opération PAJE (Partenariat action jeunesse en environnement);

- Mise à jour du diagnostic des bandes riveraines du sous-bassin versant de la Rivière Noire.

3.10.1 ÉTUDE SUR L'HABITAT DU POISSON DANS LE SOUS-BASSIN DE LA RIVIÈRE NOIRE

Ce projet vise à caractériser certains cours d'eau du sous-bassin versant de la rivière Noire afin d'évaluer la qualité générale de l'habitat du poisson et la réalisation d'une pêche expérimentale dans le but d'identifier les espèces ichtyologiques présentes et de connaître leur répartition sur le territoire.

Ce projet a été réalisé grâce à une participation financière supplémentaire de la Fondation de la Faune, d'une participation financière de la Fondation Héritage-Faune de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et la contribution en nature du Groupe de concertation de la rivière Bécancour (GROBEC), du Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic, de la MRC de l'Érable et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3.10.2 PROJET DE VOLET II SUPRARÉGIONAL – AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Grâce à la participation financière du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce projet vise à réaliser des travaux forêt-faune et à effectuer des inventaires terrain sur les milieux sensibles.

Une analyse du territoire a été amorcée afin d'identifier et planifier les inventaires terrain qui auront lieu en 2012-2013. Les travaux à caractères fauniques seront aussi exécutés pendant cette période.

3.11 PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – TRAVAUX FORESTIERS AVEC MESURES D'ATTÉNUATION FAUNIQUES

Ce projet a permis l'exécution de plusieurs travaux avec mesures d'atténuation faunique :

ACTIVITÉ	QUANTITÉ	UNITÉ
Préparation de terrain	2,95	Hectares
Dégagement de plantation	2,79	Hectares
Éclaircie précommerciale dans peuplement de résineux	2,64	Hectares
Éclaircie commerciale dans peuplement de résineux	7,83	Hectares

Le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2012 afin de permettre l'exécution de certains travaux.

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec et à la collaboration technique des Conseillers forestiers accrédités de l'Agence.

3.12 PLANS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

Dans le cadre du Programme Forêt-Faune de la Fondation de la Faune du Québec, l'Agence, avec la collaboration des Conseillers forestiers accrédités, a réalisé 15 plans d'aménagement forêt-faune en 2011-2012.

Ces plans d'aménagement forêt-faune ont été réalisés grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune, de la participation financière des producteurs forestiers concernés et de la collaboration en nature de l'Agence.

3.13 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

L'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'assurer la vérification des travaux et les suivis techniques des projets et activités qui lui ont été identifiés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Vérifier la conformité administrative et technique des projets et activités identifiés par la CRÉCQ;

- Assurer le suivi administratif et technique auprès des MRC et de la CRÉCQ, comprenant le report géoréférencé et cartographié des travaux réalisés;

- Élaborer un rapport final pour ces activités.

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce Programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du Programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés. De façon à préserver son intégrité et son indépendance, l'Agence ne fait toutefois pas partie des discussions qui ont trait à l'acception des projets.

3.14 DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU MILIEU FORESTIER DANS LE-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BULSTRODE

En décembre 2011, l'Agence a été mandatée par la Ville de Victoriaville afin d'effectuer le diagnostic de l'état du milieu forestier dans le bassin versant de la rivière Bulstrode.

Ce mandat est en lien avec l'élaboration d'un plan directeur de l'eau en vue notamment de contrer la sédimentation dont fait l'objet le réservoir Beaudet à Victoriaville.

Le projet vise principalement à acquérir les données du territoire concerné, analyser le couvert forestier et ses dépendances et enfin produire un diagnostic de l'état du milieu forestier du bassin versant.

Les travaux d'inventaire auront lieu au cours de la période estivale 2012 et le rapport final sera complété en octobre 2012.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2011-2012

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Jonathan Grandmont, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL
5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2011-2012

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	44.750	hectares	44 936 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	32.620	hectares	19 738 $
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	42.890	hectares	57 135 $
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	9.880	hectares	7 538 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	25.800	hectares	12 305 $
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	7.600	hectares	2 903 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	104.130	1000 plants	43 526 $
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	27.900	1000 plants	15 729 $
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	1.100	1000 plants	680 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	476.297	1000 plants	195 944 $
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	26.555	1000 plants	12 003 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	60.837	1000 plants	27 133 $
0753	DÉSHERBAGE MANUEL ET REPÉRAGE PRINTANIER	2.840	hectares	779 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	4.650	hectares	1 930 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	169.904	hectares	133 160 $
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	9.130	hectares	6 053 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	244.118	hectares	241 907 $
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	2.610	hectares	7 399 $
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÊTAGE	2.140	hectares	1 241 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	14.660	hectares	2 756 $
0791	ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	1.910	hectares	1 524 $
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	20.150	hectares	3 949 $
0795	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIAL RÉSINEUX DE PLANTATION	0.930	hectares	910 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	15.030	hectares	11 889 $
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	32.190	hectares	32 808 $
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	3.310	hectares	3 241 $
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	20.490	hectares	21 412 $
0866	CONTRÔLE DE LA BIODIVERSITÉ TRAVAUX PRÉCOMMERCIAUX	2.540	hectares	134 $
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	7.920	hectares	9 061 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	42.251	hectares	44 794 $
0880	CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TRAVAUX INTERMÉDIAIRES	0.940	hectares	50 $
0943	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS D'OMBRE DHP MOYEN 17,1 CM ET +	3.400	hectares	2 754 $
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	18.950	hectares	24 976 $
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	10.973	hectares	11 171 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	5.860	hectares	4 653 $
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	1.090	hectares	961 $
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	5.260	hectares	4 644 $
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	46.160	hectares	40 534 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	27.620	hectares	20 037 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	7.210	hectares	8 313 $
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	1.942	hectares	1 787 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	141.432	hectares	201 874 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	74.099	hectares	85 214 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	47.557	hectares	43 611 $
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	5.710	hectares	4 932 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	17.880	hectares	15 495 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	32.520	hectares	33 559 $
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	8.570	hectares	7 088 $
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	10.030	hectares	4 905 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	174.389	hectares	173 221 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	90.184	hectares	75 881 $
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	6.986	kilomètres	9 236 $
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	4.624	kilomètres	7 675 $
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	4.433	kilomètres	6 804 $
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	4.082	kilomètres	3 576 $
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	455	plans	95 444 $
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	86	plans	30 423 $
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	24	plans	12 138 $
1125	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 351 À 799 HA	3	plans	1 961 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	49	visites	7 282 $
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	58.260	hectares	9 322 $
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	49.730	hectares	2 636 $
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	28	unités	7 774 $
TOTAL				**1 924 448 $**

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1342	DÉSHERBAGE DE PLANTATION	2.200	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	2.660	hectares
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	38.240	hectares
1347	ÉLAGAGE	7.850	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	0.730	hectares
1349	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX	1.710	hectares
1350	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	0.080	hectares
1351	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0.520	hectares
1352	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS AVEC MARTELAGE	3.300	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	3.860	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	36.530	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	20.850	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	10.010	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	21.290	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	12.820	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	11.924	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	2.503	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	5.356	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	4.863	kilomètres
1385	COUPE TOTALE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	13.140	hectares
1390	FERTILISATION D'ÉRABLIÈRE	34.550	hectares
1417	REBOISEMENT MANUEL RACINES NUES DE FORTE DIMENSION	8.000	1000 plants
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	0.775	1000 plants

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	16.020	hectares	17 622 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	3.290	hectares	2 530 $
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	13.080	hectares	17 462 $
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	1.450	hectares	1 106 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	6.810	hectares	3 310 $
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	0.400	hectares	153 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	6.120	1000 plants	2 564 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	97.415	1000 plants	40 232 $
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3.580	1000 plants	1 618 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	8.961	1000 plants	3 997 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	5.740	hectares	2 382 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	51.843	hectares	40 851 $
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS DE 1,5 MÈTRES ET PLUS	2.150	hectares	1 425 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	139.893	hectares	135 668 $
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	1.221	1000 plants	3 462 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	2.370	hectares	446 $
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	8.280	hectares	1 498 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	0.700	hectares	554 $
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	10.580	hectares	11 934 $
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	2.140	hectares	2 095 $
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	2.446	hectares	2 556 $
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	4.577	hectares	4 609 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	7.510	hectares	8 013 $
0880	CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TRAVAUX INTERMÉDIAIRES	0.930	hectares	49 $
0941	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 À 13 CM	0.760	hectares	1 002 $
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	6.290	hectares	8 290 $
0945	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13 CM	5.420	hectares	5 648 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	5.470	hectares	4 431 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	8.220	hectares	5 976 $
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 À 13 CM	2.170	hectares	3 101 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	11.430	hectares	13 179 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	33.265	hectares	47 536 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	13.090	hectares	15 093 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	6.810	hectares	6 265 $
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	0.410	hectares	357 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	1.640	hectares	1 627 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	6.030	hectares	6 283 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	51.120	hectares	51 018 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	28.690	hectares	24 186 $
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	20	plans	4 200 $
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	4	plans	1 416 $
1124	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 101 À 250 HA	2	plans	1 016 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	8	visites	1 240 $
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	8.100	hectares	429 $
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	7	unités	1 946 $
TOTAL				**510 375 $**

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1301	DÉBROUSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	0.350	hectares
1302	DÉBROUSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	0.220	hectares
1342	DÉSHERBAGE PLANTATION	2.190	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	1.860	hectares
1347	ÉLAGAGE	0.970	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	0.140	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	1.200	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	1.700	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	0.750	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	0.300	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0.290	kilomètres
1390	FERTILISATION D'ÉRABLIÈRE	40.030	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	11.550	1000 plants
1429	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	2.000	1000 plants

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2012

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Marcel Boilard

Membres exécutifs

M. Serge Chartrand

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs

M. Alain Dubois

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Henri Ouellet

M. Jean Page

Mme Caroline Houde

Directeur général

M. Guy Larochelle

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

François Lemire, CA
Associé directeur

Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2012**, l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cet date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2012**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cet date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 21 juin 2012

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél.: 819 358-3254
Fax: 819 358-3269

lemireca@telwarwick.net

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
PRODUITS		
MRNF - Programme régulier	1 859 280 $	1 896 200 $
MRNF - Prog. d'invest. sylvicoles - Entente Canada-Québec (IPREFQ)	535 600	622 484
MRNF - Volet II - Enveloppe suprarégionale	1 341	-
Contribution de l'industrie	259 340	176 154
Cotisation des membres	1 100	950
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	66 537	34 767
Protocole d'entente Fondation Héritage-Faune	3 000	3 080
Protocole d'entente CRÉCQ "Aménagement intégré sous-bassin rivière Noire"	25 273	20 750
Projet - Volet II "Inventaire et caractérisation ponceaux sous-bassin rivière Noire"	-	7 000
Projet - Volet II "Projet de développement de l'approche forêt-faune"	-	9 496
Projet - Volet II "Projet éducatif : Foresterie et développement durable"	-	14 582
Projet - Volet II "Application des mesures d'atténuation faunique"	25 155	-
Protocole d'entente CRRNT - Plan d'aménag. intégré ravage rivière à la Barbue	-	5 000
Protocole d'entente CRÉCQ (VO des projets de volet II) et entente Ultramar	1 919	5 070
Ressources naturelles Canada - Programme de stages sciences et technologie	-	5 605
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	437	295
Services professionnels rendus - SSAD (Projet éducatif)	4 183	-
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	5 900	-
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	-	120
Services professionnels rendus - Groupement forestier Nicolet-Yamaska	-	2 390
Contributions Projet éducatif (SPFRQ SPBCQ,Parc Béc,Caisse Desj., MRCNY)	-	3 000
Amendes	6 125	3 416
Remboursement - destruction travaux	1 980	1 839
Productions forestiers - participation plans d'aménagement forêt-faune	1 000	-
	2 798 170	2 812 198
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 924 449	1 903 799
MRNF - Programme d'investissements sylvicoles	510 376	592 115
Travaux avec mesures d'atténuation faunique	19 472	-
Soutien technique au Projet éducatif	-	9 264
Contrats de services - Fédération propriétaires forestiers du Québec	6 664	-
Ententes de services - Habitat du poisson	12 774	-
Salaires et avantages sociaux	268 118	254 033
Frais de déplacement et de représentation	20 802	20 020
Papeterie, dépenses de bureau, assurances et télécommunication	19 081	25 271
Loyer	10 678	10 151
Publicité	3 434	1 034
Formation	1 676	1 164
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	12 718	16 058
Entretien, réparation et frais d'expédition	2 318	2 752
Honoraires professionnels	2 080	2 022
Mauvaises créances, taxes, intérêts et frais bancaires	117	670
Cotisations - Fonds de santé du 01-01-2007 au 31-03-2011	15 620	-
Amortissement des immobilisations corporelles	6 379	5 109
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	342	366
	2 837 098	2 843 828
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**(38 928) $**	**(31 630) $**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2012

	Investis en Immobili-sations	Non affectés	2012 total	2011 total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 959 $	170 603 $	184 562 $	216 192 $
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(38 928)	(38 928)	(31 630)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 379)	6 379	-	-
Investis en immobilisations	10 340	(10 340)	-	-
Perte brute sur cession d'immobilisations corporelles	(1 197)	1 197	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**16 723 $**	**128 911 $**	**145 634 $**	**184 562 $**

BILAN
31 mars 2012

ACTIF

	2012	2011
À COURT TERME		
Encaisse	93 462 $	233 746 $
Débiteurs **(note 5)**	256 660	44 984
Frais payés d'avance	3 204	1 075
	353 326	279 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	16 723	13 959
	370 049 $	**293 764 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs **(note 7)**	224 415 $	109 202 $
ACTIFS NETS (p. 4)		
Investis en immobilisations	16 723	13 959
Non affectés	128 911	170 603
	145 634	184 562
	370 049 $	**293 764 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ **, administrateur**

_____ **, administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 630 137 $	2 961 196 $
Sorties de fonds	(2 761 256)	(2 836 617)
Intérêts encaissés	437	295
Intérêts versés	(117)	(115)
	(130 799)	124 759
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	855	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 340)	(5 266)
	(9 485)	(5 266)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	(140 284)	119 493
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	233 746	114 253
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**93 462 $**	**233 746 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régit par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur.

L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. NOUVELLE RÈGLE COMPTABLE

À titre d'organisme sans but lucratif (OSBL), autre qu'un OSBL du secteur public, l'organisme sera tenu d'adopter pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 soit les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (qui regroupent les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) plus les chapitres 4400 à 4470 des normes pour les (OSBL). L'organisme évalue actuellement les effets de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les frais courus, les salaires courus à payer, les revenus reportés et les vacances courues à payer.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actifs et passifs financiers

Lorsqu'une baisse de valeur des actifs n'est pas simplement temporaire, le montant de la perte doit être enlevée des actifs nets non affectés et constatée aux résultats de l'exercice en cours.

Toutes les transactions relatives aux instruments financiers sont comptabilisées à la date du règlement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Créances et autres passifs

Les instruments financiers classés comme créances (débiteurs) et les autres passifs financiers (créditeurs) sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction liés aux prêts et aux comptes débiteurs sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, ou d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. La direction de l'AGENCE a décidé d'appliquer la chapitre 3861.

4. SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

5. DÉBITEURS

	2012	2011
Contribution de l'industrie	31 063 $	27 593 $
Autres comptes à recevoir	220 787	12 041
Sous-total - Débiteurs	251 850	39 634
Taxes de vente à recevoir	4 810	5 350
Total - Débiteurs	**256 660 $**	**44 984 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2012

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur nette	2011 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 339 $	10 929 $	4 410 $	4 894 $
Équipement informatique	32 864	20 630	12 234	8 953
Équipement	329	250	79	112
	48 532 $	**31 809 $**	**16 723 $**	**13 959 $**

7. CRÉDITEURS

	2012	2011
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	107 644 $	53 243 $
Fournisseurs	16 361	3 100
Frais courus	2 080	2 022
Retenues et charges sociales à payer	12 513	12 068
Salaires courus à payer	3 459	2 991
Revenus reportés	68 815	24 735
Vacances courues à payer	13 543	11 043
Total - Créditeurs	**224 415 $**	**109 202 $**

8. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, L'Agence Forestière a versé 3,0 % de sa masse salariale afin de respecter ses obligations face au régime collectif. (3,0 % en 2010-2011)

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 14 197 $ et ils comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices financiers de l'organisme : 2013, 10 604 $; 2014, 3 593 $; 2015, - $; 2016 - $; 2017, - $.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme sont détenus à des fins de transactions.

Les valeurs comptables de l'encaisse, des créances, des fournisseurs et des charges à payer correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de la possibilité de la liquidation rapide de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2012

12. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2012.

Risque de crédit

L'organisme ne court pas de risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

L'organisme ne court pas de risque de marché.

13. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Agence s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

14. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'organisme comprend les actifs nets. Les objectifs de l'organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation afin de pouvoir offrir des services à ses membres. L'organisme gère sa structure du capital et y apporte des rajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont établis et surveillés afin de s'assurer que le capital de l'organisme est maintenu à un niveau satisfaisant.

L'organisme n'est assujettie à aucune exigence extérieure en matière de son capital et il n'y a pas eu de changement quant à la stratégie liée à la gestion du capital au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2012.

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2011-2012

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

COÛTS PAR PROJET 2011-2012

	PROG RÉGULIER	PPMV	PR INV SYLV	PRJ INNOV	VO-VOL II	RIV. NOIRE	RIV. NOIRE	V2SR-FF	MIL HUM	IQH	ULTRAMAR	VOLET 2 F-F	PAFF	PAFF	BULSTRODE	AM ÉCOS	TOTAL-AFBF
REVENUS						2011	2012						2011	2012			
Contributions Industries	259 340.14 $																**259 340.14 $**
Contribution MRN	1 846 200.00 $	50 000.00 $	535 600.00 $					25 000.00 $									**2 456 800.00 $**
Cotisations membres	1 100.00 $																**1 100.00 $**
Amendes	6 124.91 $																**6 124.91 $**
VO - Volets II	0.00 $				4 785.00 $												**4 785.00 $**
Projets de Volet II	0.00 $											34 949.60 $					**34 949.60 $**
Protocole d'entente CRÉCQ	0.00 $																**0.00 $**
Protocole d'entente FFQ	0.00 $					32 000.00 $	20 000.00 $		9 000.00 $				4 050.00 $				**65 050.00 $**
Protocole d'entente Héritage Faune	0.00 $					600.00 $											**600.00 $**
Programme Stages Canada	0.00 $																**0.00 $**
Services professionnels	4 183.17 $														5 900.00 $		**10 083.17 $**
Projet éducatif	0.00 $																**0.00 $**
Autres	1 980.58 $												1 000.00 $				**2 980.58 $**
Apports reportés	0.00 $			11 330.34 $		13 404.49 $											**24 734.83 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	436.84 $																**436.84 $**
TOTAL DES REVENUS :	**2 119 365.64 $**	**50 000.00 $**	**535 600.00 $**	**11 330.34 $**	**4 785.00 $**	**46 004.49 $**	**20 000.00 $**	**25 000.00 $**	**9 000.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**34 949.60 $**	**5 050.00 $**	**0.00 $**	**5 900.00 $**	**0.00 $**	**2 866 985.07 $**
DÉPENSES																	
Programme régulier conseillers	1 928 402.86 $																**1 928 402.86 $**
Programme régulier propriétaires	7 463.93 $																**7 463.93 $**
Rejets de VO	(11 418.37 $)																**(11 418.37 $)**
Programme investissements sylvicoles	0.00 $		510 374.97 $														**510 374.97 $**
Projets Forêt-Faune	0.00 $											19 472.12 $					**19 472.12 $**
Entente de service	0.00 $	6 664.22 $															**6 664.22 $**
Soutien technique	0.00 $					12 774.33 $											**12 774.33 $**
Salaires + bénéfices marginaux	144 470.44 $	4 584.70 $	23 268.04 $		1 316.01 $	50 783.75 $	17 622.41 $	1 308.03 $	409.29 $	3 170.38 $	290.11 $	5 310.99 $	8 611.54 $	1 010.64 $	5 829.82 $	131.63 $	**268 117.78 $**
Frais de formation	1 487.33 $					188.63 $											**1 675.96 $**
Transfert de connaissance	12 717.92 $																**12 717.92 $**
Déplacement et représentation	15 214.75 $	201.72 $	1 331.45 $		312.54 $	2 607.39 $	20.10 $	32.96 $				371.66 $	657.26 $	51.83 $			**20 801.66 $**
Bureautique	3 604.88 $					465.77 $	19.52 $										**4 090.17 $**
Informatique	3 393.19 $	448.76 $					85.99 $										**3 927.94 $**
Equipement forestier	960.31 $					238.69 $											**1 199.00 $**
Assurances	3 021.46 $	109.00 $															**3 130.46 $**
Permis, taxes et licences	15 652.11 $																**15 652.11 $**
Honoraires professionnels	2 079.88 $																**2 079.88 $**
Loyer	10 678.34 $																**10 678.34 $**
Télécommunications	4 453.57 $	429.95 $	625.54 $			892.35 $	262.32 $								70.18 $		**6 733.91 $**
Publicité	2 792.15 $	641.77 $															**3 433.92 $**
Frais d'expédition	732.76 $					24.56 $											**757.32 $**
Entretien ménager et autres	1 560.43 $																**1 560.43 $**
Frais bancaires	85.48 $																**85.48 $**
Gains ou perte en immobilisations	342.10 $																**342.10 $**
Mauvaises créances	0.00 $																**0.00 $**
Dépenses d'amortissements	6 379.00 $																**6 379.00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 154 074.52 $**	**13 080.12 $**	**535 600.00 $**	**0.00 $**	**1 628.55 $**	**67 975.47 $**	**18 010.34 $**	**1 340.99 $**	**409.29 $**	**3 170.38 $**	**290.11 $**	**25 154.77 $**	**9 268.80 $**	**1 062.47 $**	**5 900.00 $**	**131.63 $**	**2 837 097.44 $**
Les revenus moins les dépenses :	***(34 708.88 $)***	***36 919.88 $***	***0.00 $***	***11 330.34 $***	***3 156.45 $***	***(21 970.98 $)***	***1 989.66 $***	***23 659.01 $***	***8 590.71 $***	***(3 170.38 $)***	***(290.11 $)***	***9 794.83 $***	***(4 218.80 $)***	***-1 062.47 $***	***0.00 $***	***-131.63 $***	***29 887.63 $***
Montants à reporter en 2012-2013 :		36 919.88 $		11 330.34 $	3 156.45 $	(21 970.98 $)	1 989.66 $	23 659.01 $	8 590.71 $	(3 170.38 $)	(290.11 $)	9 794.83 $		(1 062.47 $)		(131.63 $)	(68 815.31 $)

Solde disponible après reports : ***(38 927.68 $)***

Bénéfices non répartis au début de l'exercice: 184 562.10 $

Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice : ***145 634.42 $***

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2012

La contribution des industries inclut 30 164,67 $ reçus pour des exercices antérieurs

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947
Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site Web : www.afbf.qc.ca